

HISTORIENS & GÉOGRAPHES

113^e année - N° 457 - FÉVRIER 2022

Revue de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie - ISSN 00 46-757 X - Prix : 19 € TTC

DOSSIER : LE GÉNOCIDE DES TUTSI RWANDAIS

L'APPEL DE L'APHG : ÉRIGEONS ENSEMBLE UN MUR CONTRE LA HAINE
UN SIÈCLE D'HISTOIRE DU COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS DE GÉOGRAPHIE
GRANDS ENTRETIENS AVEC VINCENT DUCLERT ET SERGE BARCELLINI

COMMÉMORER LE GÉNOCIDE DES TUTSI AU RWANDA, DE 1994 À NOS JOURS. HISTOIRE D'UNE PREMIÈRE MÉMOIRE

Le 7 avril 1999 se déroulait sur le site de Kibeho la cinquième commémoration du génocide des Tutsi au Rwanda. Lors de son discours, le président de la République, Pasteur Bizimungu, accusa publiquement Mgr Misago, évêque de Gikongoro, d'avoir participé au génocide en déclarant : « Si l'Église regrette les briques et les vitres qui ont servi à la construction de cette église, l'État rwandais voulant en faire un mémorial, que l'Église nous le dise et nous construirons un autre bâtiment ». Ce moment de tension apparaissait révélateur des débats concernant les questions mémorielles : que faire des sites de massacres ? Fallait-il les réhabiliter ou les transformer en sites commémoratifs ? Cette interrogation se posait plus particulièrement pour des bâtiments publics (écoles, mairies, hôpitaux) et les édifices religieux (églises catholiques et protestantes, mosquées). En quels espaces mais aussi sous quelles formes la mémoire du génocide devait-elle se construire ? Enfin, par quels acteurs la politique commémorative devait-elle être initiée et pour qui ? Les survivants ? La nation tout entière ?

En trois décennies, le Rwanda a adopté une politique de mémoire particulièrement ambitieuse sur l'ensemble du territoire. Tous les 7 avril, le pays commémore le génocide des Tutsi, en cette première journée de la semaine de deuil national (7-13 avril). À ce temps du souvenir public et officiel s'ajoute celui des rescapés, qui se poursuit à travers le pays selon les jours précis des massacres, et ce jusqu'au 4 juillet, date de la fin du génocide. Pendant ces trois mois, des commémorations sont organisées par des associations, le plus souvent membres du collectif *Ibuka*¹. Ces temps commémoratifs nationaux et locaux s'accompagnent de pratiques de deuil individuelles et familiales.

Le souvenir du génocide et les actions sociales et sanitaires destinées aux rescapés sont aussi l'objet de politiques publiques tout au long de l'année. La rapidité avec laquelle celles-ci furent mises en place après 1994 rend compte de l'accélération des pratiques commémoratives dans les situations post-conflit au niveau international². Si, au Rwanda, la mémoire du génocide des Tutsi s'inscrit en lien avec les politiques de justice ou encore d'« unité et de réconciliation », elles sont cependant portées par des institutions spécifiques.

À l'été 1994, la priorité va à la quête des corps des victimes, qui conduit les rescapés, les autorités locales et nationales ainsi que l'Église catholique à mettre en place des enterrements, principalement collectifs. C'est autour de ces tombes communes que furent ensuite, le plus souvent, construits des mémoriaux devenus lieux de deuil. Si les pratiques funéraires ont été en partie modifiées après le génocide, c'est que les cimetières étaient très peu répandus auparavant, l'enterrement se faisant sur les terrains familiaux. Aussi, de multiples commémorations locales sont-elles organisées dès l'automne 1994 autour de l'inhumation et la réinhumation des corps. Des centaines de mémoriaux locaux – monuments ou simples cimetières du génocide – sont créés sur tout le territoire rwandais.

Dès octobre 1995, l'État établit la « Commission Mémorial du Génocide et des Massacres » afin de collecter des témoignages et de connaître les principaux sites d'extermination. Son rôle évolue ensuite rapidement pour prendre en charge les commémorations et la construction des mémoriaux. Elle aide aussi les autorités locales et les associations de rescapés à (ré)inhumer « en dignité » les victimes du génocide. Comme l'indique Célestin Kanimba Misago, ces « rites servent

* Rémi Korman est docteur en histoire de l'EHESS. Ses recherches portent sur la politique de mémoire du génocide des Tutsi au Rwanda.

¹ Souviens-toi !, en kinyarwanda. Sur l'association *Ibuka* et sa création, voir Florence RASMONT, « Débats mémoriels en diaspora. Coup d'œil rétrospectif sur la naissance d'IBUKA-Belgique », *Dialogue*, mars-mai 2014, n° 205, p. 119-142.

² Pour une étude de l'évolution internationale des politiques de mémoire, voir Henry ROUSSO, *Face au passé : essais sur la mémoire contemporaine*, Paris, France, Belin, 2016.

autant les morts que les vivants, car ces moments poignants sont l'unique occasion de se réconcilier avec les morts, de leur rendre un dernier hommage – leurs dépouilles jetées dans des latrines ou fosses communes ont été privées de rites funéraires et n'ont pas eu droit au deuil. Cette cérémonie de réinhumation est pour ceux qui souffrent du traumatisme de n'avoir pas enterré les leurs une occasion d'honorer publiquement leur mémoire et, partant, une sorte de thérapie³. » Au cours de son mandat, cette commission aide à la mise en place de plusieurs centaines de sites/lieux de mémoire à travers le pays. À l'échelle locale, en 1994, ces sites sont le plus souvent des cimetières entourés de modestes monuments ou de jardins de la mémoire. Au niveau national, des sites de massacre importants comme celui de Murambi (Gikongoro) deviennent des mémoriaux. Plusieurs églises-sites de massacres ont également été « patrimonialisées », comme celles de Nyamata, Ntarama ou Nyarubuye. Des cimetières du génocide sont construits sur les collines de Rebero⁴ et Gisozi, situés à Kigali, et qui contiennent des centaines de milliers de corps. Enfin, un mémorial à l'architecture unique a été construit à Bisesero, lieu de massacre mais aussi de résistance.

Pour les nouvelles autorités, les commémorations comportent une dimension de deuil mais aussi une connotation de politique nationale et internationale. Elles apparaissent en effet comme un support pour des discours critiques contre des acteurs nationaux et internationaux, visant par exemple le rôle de l'Église catholique ou de la France dans le génocide. Au cours de ces premières commémorations, les cadavres et les ossements des victimes revêtent d'emblée une valeur testimoniale et mémorielle. Lors des premières commémorations, les restes humains sont le plus souvent exhumés de fosses communes, exposés, avant d'être ré-inhumés dans des sites dédiés. Dans certains sites mémoriaux, le choix est fait de montrer des restes humains. Après le génocide, toutes les visites diplomatiques importantes au Rwanda se font sur des sites mémoriaux où l'histoire du génocide est avant tout racontée par ces squelettes exposés : ainsi les visites des secrétaires généraux de l'ONU Boutros Boutros-Ghali au mémorial de Nyarubuye, le 15 juillet 1995, et de Koffi Annan à Mwirire et Nyanza-Kicukiro le 8 mai

1998. Au-delà des mots, se retrouver face à des corps et des ossements s'impose alors comme le rituel politique de reconnaissance du génocide dans un contexte où le négationnisme est particulièrement virulent, surtout en Europe.

Le travail de mémoire au Rwanda évolue au début des années 2000 : en 2001, un nouvel hymne national et un nouveau drapeau remplacent les anciens insignes officiels et une nouvelle Constitution est adoptée en 2003. Des lois de mémoire sont votées durant cette même période, visant à pénaliser la négation du génocide ou définissant l'établissement des mémoriaux. La Constitution est révisée en 2008 afin de proposer une nouvelle dénomination du génocide. Jugée confuse et indéfinie, l'expression « *génocide rwandais* » est remplacée par celles de « *génocide des Tutsi du Rwanda* » ou « *génocide perpétré contre les Tutsi* ». Objet de controverses, ce changement ne fait pourtant que nommer plus précisément les victimes du génocide⁵.

Parallèlement, les relations politiques et diplomatiques autour de la mémoire du génocide évoluent. En 2000, le Premier ministre belge Guy Verhofstadt se rend à Kigali et s'excuse au nom de la Belgique pour l'inaction de son pays en 1994. En 2003, le 7 avril est désigné par l'ONU comme journée internationale de commémoration du génocide au Rwanda. Un musée-mémorial du génocide, pensé sur le modèle du musée de Yad Vashem à Jérusalem, est construit au cimetière de Gisozi, à Kigali, par les autorités rwandaises aidées par la fondation britannique AEGIS ainsi que par divers bailleurs de fonds. C'est sur ce site que viennent désormais tous les dignitaires étrangers se rendant au Rwanda, tels que les présidents français Nicolas Sarkozy en 2010 et Emmanuel Macron en 2021.

La création, en 2008, de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG), qui remplace la Commission Mémorial, marque un tournant institutionnel. Cette institution est dotée dès ses débuts de moyens humains et financiers inédits, alloués particulièrement à la conservation des sites et des traces matérielles (objets et restes humains exposés). La nouvelle Commission impulse une dimension politique nouvelle, laissant beaucoup plus de place à la question de la réconciliation, tout en encourageant une homogénéisation des

³ Célestin KANIMBA MISAGO, « Les instruments de la mémoire », *Gradhiva* [En ligne], 5 | 2007 : <http://journals.openedition.org/gradhiva/745>

⁴ Rebero fut le premier site de commémoration du génocide en avril 1995, et il renferme les dépouilles inhumées individuellement des démocrates hutu assassinés dès le 7 avril, comme Félicien Ngango et Frédéric Nzamurambaho.

⁵ Cependant, il est vrai que les conflits de mémoire concernant la guerre civile ou encore les guerres au Congo ne font l'objet d'aucun discours public. Ajoutons enfin que depuis 2014, une place de plus en plus importante est accordée à la mémoire de la guerre civile, du point de vue du Front patriotique rwandais. Voir Rémi KORMAN, « Rwanda. De la commémoration de la guerre de Libération à la patrimonialisation de la « Campagne contre le génocide » », *Mémoires en Jeu*, Hiver 2019, n° 10, p. 161-166.

pratiques mémorielles sur l'ensemble du territoire. Le symbole de la CNLG – une flamme du souvenir – est ainsi apposé sur les mémoriaux, désormais standardisés. Surtout, la mise en place de la CNLG s'accompagne de la production d'un récit structuré et contrôlé sur la mémoire du génocide. Cette volonté d'écriture de l'histoire s'accompagne d'un intérêt nouveau pour les archives, qui s'est accru au cours des cinq dernières années. Ceci concerne principalement la masse documentaire accumulée au cours du processus judiciaire Gacaca (7,5 kilomètres linéaires).

Finalement, la position des autorités rwandaises face à la mémoire du génocide reste ambivalente. L'enjeu est de « sortir » progressivement le pays du génocide, de faire évoluer l'image du Rwanda afin que celui-ci ne soit plus défini par la seule année 1994 et par les images de cadavres, afin aussi qu'il soit perçu comme un exemple, voire comme un modèle de réconciliation. Mais le génocide demeure malgré tout l'événement matriciel de ce « nouveau Rwanda », et nombre de rescapés refusent que la mémoire perde sa place centrale au sein de la société, d'autant que l'on continue de retrouver, chaque année, des fosses communes, et que des cérémonies d'exhumation et de réinhumation « en dignité » doivent être organisées régulièrement. Au cours des années à venir, un nouveau tournant institutionnel devrait transformer les politiques de mémoire, d'unité et de réconciliation. En effet, les institutions responsables de ces politiques, dont la CNLG et la Commission nationale de l'Unité et la réconciliation, ont disparu à l'automne

2021, leurs fonctions ayant été intégrées au sein d'un grand ministère de l'Unité nationale (Minubumwe).

Conclusion

Le contexte politique, économique, social et démographique du Rwanda a très largement évolué au cours des trois dernières décennies, marquées par une forte croissance économique. Aujourd'hui, les rescapés représentent environ 3 % de la population ; la majorité d'entre elle a moins de vingt ans et n'a pas connu le génocide. Dans ce contexte, comment transmettre le souvenir au sein des familles, tout comme dans le système scolaire ? Quel avenir pour la mémoire du génocide aux échelles nationale et locale ? Ces questions ont pris encore un sens nouveau avec la pandémie de Covid19 qui a en partie empêché la tenue des commémorations en avril 2020 et 2021.

Le contexte international a lui aussi considérablement évolué grâce à la reconnaissance judiciaire, diplomatique et mémorielle du génocide des Tutsi, qui s'accompagne dans certains pays, en particulier la France et la Belgique (ancienne puissance coloniale), de politiques commémoratives spécifiques. Le cas français apparaît ici emblématique : l'importance de l'action politique et militaire de la France au moment du génocide, et surtout l'anamnèse de cette action depuis une dizaine d'années, ont fait de la France le pays qui, hors du Rwanda, comporte le plus de sites mémoriels sur le génocide des Tutsi.

Résumé : En trois décennies, le Rwanda a adopté une politique de mémoire particulièrement ambitieuse sur tout le territoire. L'histoire de cette « première mémoire » rend compte des enjeux politiques locaux, nationaux et internationaux dans l'après-coup du génocide des Tutsi au Rwanda. Elle s'incarne dans des moments précis, des espaces et des formes commémoratives spécifiques avec la monstration de restes humains. Cet article propose un panorama de ces évolutions mémorielles au Rwanda depuis 1994.
